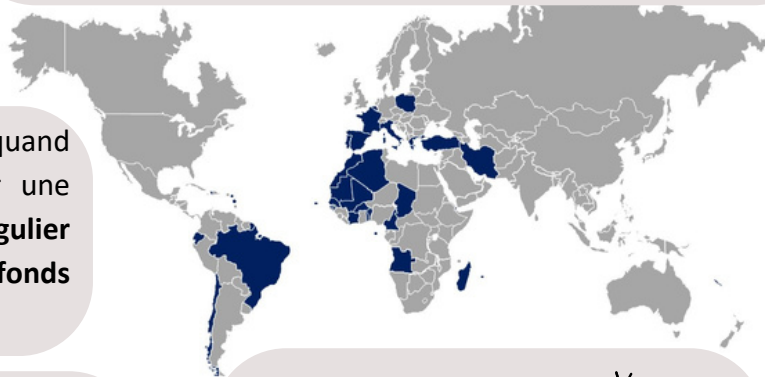


Un "plaidoyer" démontre les 7 avantages essentiels liés à l'exercice des fonctions juridictionnelles des ISC

Une institution supérieure de contrôle (ISC) est une institution publique d'un État, qui exerce le **contrôle supérieur des finances et de la gestion publiques** de cet État, de façon indépendante de l'autorité exécutive.

Dans le monde, 32 ISC dotées d'attributions juridictionnelles sous diverses formes, soit près d'un quart de toutes celles représentées à l'Intosai, sont réunies au sein de Jurisai.

Une ISC exerce une attribution juridictionnelle quand elle a reçu de la loi le pouvoir de prononcer une décision, pour **sanctionner un comportement irrégulier ou réparer un dommage, lié à l'utilisation de fonds publics**, au terme d'une procédure contradictoire.



Ce pouvoir de sanction ou de réparation revêt une importance particulière et présente divers avantages pour les autorités politiques et les citoyens du pays.

La norme INTOSAI - P50 définit les 12 principes des activités juridictionnelles des ISC.



Les 7 avantages essentiels liés à l'exercice des fonctions juridictionnelles des ISC sont :

1

Un juge qui peut prolonger et compléter les constats et recommandations de l'auditeur

2

Une garantie supplémentaire de gestion rigoureuse donnée au citoyen et au contribuable

3

Un signe tangible de la responsabilisation personnelle des gestionnaires et des exigences associées à la redevabilité

4

Une « alternative » pertinente au « tout-pénal »

5

Une indépendance renforcée qui bénéficie à l'ensemble des missions exercées par l'ISC

6

La culture originelle de la preuve et de la vérification, principe du « contradictoire »

7

Des règles de procédure et des normes professionnelles et éthiques particulièrement exigeantes, garanties d'un contrôle qualité intégré



Ces avantages peuvent être retirés du développement ou du renforcement des capacités juridictionnelles d'une ISC

Ce "plaidoyer" est destiné à convaincre les autorités politiques et les bailleurs internationaux qu'il est de l'intérêt commun de protéger et renforcer la compétence juridictionnelle des ISC, ou de les en doter. L'exercice efficace et conforme aux normes professionnelles des compétences juridictionnelles d'une ISC améliore la gouvernance des États, renforce la confiance des citoyens dans la gestion des fonds publics et, en conséquence, accroît la crédibilité et la légitimité des dirigeants.